

Monsieur Julien Aubert Député Assemblée Nationale 126, rue de l'Université 75 355 PARIS 07 SP

Le Tréport, 14 juin 2019

Lettre au Président de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements, et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique

Monsieur le Président,

Dans sa lettre du 5 avril 2019, le Premier Ministre pose le constat que « *nous consacrons déjà plus de 5 milliards d'euros annuels au soutien des projets* [d'énergie renouvelables] *déjà installés* » mais ne dit rien des performances de ces investissements.

Nous ajoutons : et pour quels résultats !

Avec pourtant 11,4% de la capacité installée l'éolien a une des plus mauvaise productivité du bouquet énergétique (5,1% de la production) (données RTE) et aucune solution de stockage de l'électricité à grande échelle et à coût raisonnable n'est en vue près de 20 ans après l'introduction des tarifs de rachat.

La Cour des comptes a mis en évidence des engagements financiers sur 20 ans en faveur de l'éolien et du solaire qui représentent 121 milliards d'euro de dépenses publiques déjà engagées (<u>rapport du 18 avril 2018</u>) auxquels il faudrait ajouter les raccordements des installations éoliennes en mer dont la dépense a été reportée sur RTE, soit 400 millions EUR par parc, selon M. Brottes (audition du 9 avril devant la Commission d'enquête parlementaire sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables que vous présidez). Toujours selon M. Brottes, il faut y ajouter l'extension des réseaux nationaux et transnationaux, soit 600 millions EUR. La Cour des comptes prévoit que le montant annuel nécessaire au soutien aux renouvelables va bientôt dépasser 7 milliards d'euros par an.

Les économistes estiment que les coûts entrainés par l'intermittence de l'éolien et du solaire représentent 3,5 milliards d'euros par an qui s'ajoutent aux tarifs de rachat (<u>étude du CREDEN</u>).

Et pour couronner le tout, les émissions de CO2 du secteur de l'énergie sont à nouveau en augmentation depuis 2013 du fait notamment du recours accru aux énergies fossiles pour pallier à l'intermittence de l'éolien et du solaire (<u>évaluation environnementale stratégique de la stratégie nationale bas-carbone</u>, illustration 21).

A propos de l'éolien en mer, le Premier Ministre constate que les projets envisagés face au Tréport, à Fécamp-Etretat, à Courseulles-Arromanches, à Saint-Brieuc, à Saint-Nazaire et à Yeu-Noirmoutier ont été « lancés trop tôt, avec des procédures inadaptées et pour des volumes trop importants ». Le Premier Ministre considère néanmoins que la situation serait maintenant acceptable suite à une « renégociation réussie » des tarifs de rachat en 2018, tout en notant que les six projets d'éolien en mer représenteraient tout de même « 1,3 milliards d'euros de dépenses publiques annuelles » pour 20 ans.

Nous ajoutons : et alors que la production des six projets d'éolien en mer sera équivalente à moins de la moitié de la production d'une centrale nucléaire de 3GW (<u>réponse de la Commission</u> <u>européenne à une question parlementaire du député Gilles Lebreton</u>).

La position du Premier Ministre appelle de notre part les observations suivantes.

La première observation est que ce sont la Cour européenne de justice en 2013 et le Conseil d'Etat en 2014, et non le gouvernement, qui ont constaté que le soutien financier à la production d'énergie renouvelable en France était une aide d'Etat illégale, suite à un recours d'associations opposées à l'éolien.

La qualification d'aide d'État a permis un contrôle relatif du soutien financier à la production à l'énergie renouvelable ainsi que, après nouvelle décision du Conseil d'État, la récupération par l'État des intérêts sur les aides illégales.

Dit autrement, depuis l'introduction du soutien aux renouvelables en 2001, le gouvernement a souvent décidé d'améliorer les tarifs de rachat en faveur des opérateurs. Mais le gouvernement n'a agi pour réduire les tarifs de rachat et mieux les encadrer que sous la contrainte juridique et non de sa propre initiative.

De même, la renégociation des tarifs de rachat des projets d'éolien en mer n'est pas le fait de la volonté délibérée du gouvernement de corriger les excès mais bien plus une réaction aux constatations de la Cour des comptes et de la Commission européenne selon lesquelles les conditions financières des six projets lancés en 2011 et 2013 sont excessives.

La seconde observation est que la soi-disant « *renégociation réussie* » de 2018 ne correspond en aucun cas à un alignement des six projets sur les conditions pratiquées ailleurs en Europe.

Tout d'abord, même renégociés, les tarifs de rachat (annoncés à environ 150 EUR/ MWh) sont deux fois supérieurs aux tarifs actuels dans les autres pays européens. Aucun plafond de production n'est ajouté à la durée fort généreuse des contrats (20 ans) alors que ceci permettrait de mesurer plus précisément la rentabilité des projets et les profits des opérateurs (et alors que tels plafonds de production sont mis en œuvre dans d'autres pays).

Ensuite, la transparence reste étrangère à l'action du gouvernement. Aucune indication précise du tarif d'origine et du niveau de tarif obtenu n'est rendue publique alors pourtant qu'ils seraient financés par des fonds publics et payés par les citoyens.

Enfin, cette renégociation est tronquée car la baisse annoncée des tarifs est accompagnée d'avantages compensatoires substantiels en faveur des opérateurs. Il s'agit notamment de la prise en charge du raccordement des projets au réseau (soit 400 millions EUR par projet selon M. Brottes), de l'exemption du paiement de la redevance annuelle pour occupation du domaine public maritime ainsi que de l'attribution de clauses d'indemnisation pour tout retard de raccordement au réseau très favorables aux opérateurs.

La troisième observation est que tout en critiquant ses prédécesseurs, le Premier Ministre reste muet sur le rôle des opérateurs.

Or, les opérateurs sont les mêmes qui avaient soumissionné aux appels d'offres de 2011 et de 2013, en parfaite connaissance du caractère illégal des procédures et du niveau disproportionné des conditions financières.

Concrètement, les autorisations des six projets d'éolien en mer sont des aides d'État illégales.

Dans ces conditions, il est bien évident que les opérateurs ne peuvent être considérés comme ayant agi de bonne foi dans la conclusion et la mise en oeuvre des autorisations d'exploitation obtenues illégalement. La Cour de justice l'avait d'ailleurs rappelé dans son arrêt qualifiant le soutien à l'éolien d'aide d'État (arrêt du 19 décembre 2013, point 41).

Contrairement à ce que le Premier Ministre semble croire, les opérateurs ne sont donc pas en position d'exiger du gouvernement qu'il mette en oeuvre des autorisations d'exploitation et des conditions financières obtenues de mauvaise foi.

Le gouvernement a de ce fait toute latitude pour revoir <u>réellement et complètement</u> les conditions financières des six projets. Pourquoi ne le fait-il pas ?

Nous sommes revenus au point de départ: le gouvernement n'exerce pas ses droits et ne prend pas l'initiative de mettre en oeuvre des conditions financières correspondant aux intérêts financiers et politiques français. Et, vraisemblablement, n'agira que sous la contrainte politique ou juridique.

Puisque le gouvernement n'a pas effectivement remédié à la situation qu'il a lui-même constatée, il parait inévitable d'organiser de nouveaux appels d'offres, précédés de concertations véritables et d'évaluations environnementales préalables.

Nous espérons que la Commission d'enquête que vous présidez pourra mettre en lumière où se situe véritablement l'intérêt du pays et des Français et quelles actions doivent être entreprises.

Veuillez croire, Monsieur le Député, à l'assurance de notre vive considération.

Catherine Boutin

Associations du Collectif PULSE

Pour Un Littoral Sans Éoliennes

Sans Offshore à l'Horizon, Sauvegarde des Côtes d'Opale Picarde et d'Albâtre (SCOPA), Protection du site des Petites Dalles, Libre Horizon, Belle Normandie Environnement, Gardez les Caps, Collectif Défense de la Mer, Non aux Éoliennes entre Noirmoutier et Yeu (NENY), Collectif Touche pas à nos îles

CONTACT
Catherine Boutin
06 10 28 71 12
pulsenmer@gmail.com

